



Mardi 3 février 2009

Temps forts du 20/01/2009 au 02/02/2009 No. 51

[20 janvier](#)

Deux Juges du TPIY élus à la CPI

L'Assemblée des Etats Parties au Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale, réunie à New York au siège des Nations Unies, élit six nouveaux Juges. Deux Juges du TPIY, le Juge Mohamed Shahabuddeen (Guyana) et la Juge Christine Van Den Wyngaert (Belgique) sont élus, ainsi que Mme Joyce Alouch (Kenya), Mme Sanji Mmasenono Monageng (Botswana), Mme Fumiko Saiga (Japon), et Cuno Tarfusser (Italie).

Les Juges Shahabuddeen et Van Den Wijngaert prendront leurs nouvelles fonctions le 11 mars 2009.

[21 & 23 janvier](#)

Audience d'appel dans l'affaire de l'Hôpital de Vukovar

La Chambre d'appel se compose des Juges Meron, Président, Güney, Pocar, Liu et Vaz. Tant l'Accusation que la Défense avaient en effet fait appel du Jugement de 1^{ère} instance en date du 27 septembre 2007 dans lequel la Chambre d'instance II (Juge Parker, Président, Juge Van Den Wyngaert et Juge Thelin n'avait retenu aucun des chefs d'accusation pour crimes contre l'humanité, avait acquitté Miroslav Radić, et condamné Mile Mrkšić et Veselin Sljivančanin à respectivement vingt (20) et cinq (5) ans de prison.

Miroslav Radić a été remis en liberté après le jugement et aucun appel n'a été interjeté contre son acquittement.

La Chambre d'appel a mis l'affaire en délibéré.

[21 janvier](#)

Vojislav Šešelj mis en accusation pour outrage au Tribunal

La Chambre d'instance II (Juge Agius, Président, Juge Kwon et Juge Parker) émet une « ordonnance valant acte d'accusation. Il est reproché à V. Šešelj d'avoir publié dans un livre récent des informations permettant l'identification de trois témoins à charge qui avaient comparu protégés. La Chambre a aussi ordonné au Greffier de nommer un *amicus curiae* pour conduire l'accusation.

La date à laquelle l'accusé devra dire s'il plaide innocent ou coupable n'a pas encore été fixée.

[27 janvier](#)

Ouverture du procès de Vlastimir Đorđević

Ancien haut responsable de la police Serbe, Vlastimir Đorđević est accusé de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, supposément commis contre les Albanais du Kosovo en 1999.

Mis en accusation en octobre 2003, l'accusé est resté fugitif jusqu'à son arrestation au Monténégro, le 17 juin 2007, et son transfert au Tribunal.

Lors des audiences de comparution initiale, les 16 juin et 17 juillet 2007, Vlastimir Đorđević, a plaidé non coupable.

[27 janvier](#)

Affaire Milutinović et al. : jugement le 26 février

Composée des Juges Bonomy (Président), Chowhan, Kamenova et Nosworthy (Juge de réserve), la Chambre a tenu le procès entre le 10 juillet 2006 et le 27 août 2008.

Milan Milutinović, Nikola Sainović, Dragoljub Ojdanić, Vladimir Lazarević, Nebojša Pavković et Sreten Lukić ont dû répondre de leur implication supposée dans la campagne de terreur et de violences dirigée contre les Albanais et autres non Serbes du Kosovo en 1999.

L'accusation, qui a appelé à la barre 112 témoins 'viva voce', a fini la présentation de ses moyens le 1^{er} mai 2007. La Défense a présenté les siens du 6 mai 2007 au 16 mai 2008, appelant à la barre 120 témoins. Ultérieurement, la Chambre appela deux témoins.

[30 janvier](#)

**Conférence de
mise en état dans
l'affaire
Hartmann**

Florence Hartmann doit répondre de deux chefs d'accusation d'outrage pour avoir supposément dévoilé des informations en violation d'une ordonnance de la Chambre d'appel, dans un livre et un article signés après son départ du Tribunal.

Le procès de Florence Hartmann est censé se tenir les jeudi 5 et vendredi 6 février.

CALENDRIER DES AUDIENCES: 3 FEVRIER – 13 FEVRIER

MARDI 3 FEVRIER

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, Procès
14:15 – 19:00, **Šešelj**, Procès
Salle d'audience II 08:50 – 13:45, **Lukić & Lukić**, Procès
14:15 – 19:00, **Perišić**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Prlić**, Procès
14:15 – 19:00, **Popović et al**, Procès

MERCREDI 4 FEVRIER

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, Procès
14:15 – 19:00, **Šešelj**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Lukić & Lukić**, Procès
14:15 – 19:00, **Djordević**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Prlić**, Procès
14:15 – 19:10, **Perišić**, Procès

JEUDI 5 FEVRIER

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Hartman**, Procès pour outrage
14:15 – 19:00, **Hartman**, Procès pour outrage
Salle d'audience II 08:50 – 13:45, **Djordević**, Procès
14:15 – 19:00, **Perišić**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Prlić**, Procès
14:15 – 18:30, **Šešelj**, Procès

VENDREDI 6 FEVRIER

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Hartman**, Contempt Procès
14:15 – 19:00, **Hartman**, Contempt Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Lukić & Lukić**, Procès
14:15 – 15:15, **Delić**, Status Conference
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Djordević**, Procès

LUNDI 9 FEVRIER

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès
14:15 – 19:00, **Gotovina et al**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Djordević**, Procès
14:15 – 19:10, **Lukić & Lukić**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Popović et al**, Procès
14:15 – 19:00, **Prlić**, Procès

MARDI 10 FEVRIER

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès
14:15 – 19:00, **Gotovina et al**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Djordević**, Procès
14:15 – 19:10, **Lukić & Lukić**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Popović et al**, Procès
14:15 – 19:00, **Prlić**, Procès

MERCREDI 11 FEVRIER

Salle d'audience I	09:00 – 13:45, Perišić , Procès 14:15 – 19:00, Djordjević , Procès
Salle d'audience II	08:30 – 13:15, Šešelj , Procès 14:15 – 19:10, Lukić & Lukić , Procès
Salle d'audience III	09:00 – 13:45, Popović et al , Procès 14:15 – 19:00, Prlić , Procès

JEUDI 12 FEVRIER

Salle d'audience I	09:00 – 13:45, Djordjević , Procès 14:15 – 19:00, Gotovina et al , Procès
Salle d'audience II	08:30 – 13:15, Šešelj , Procès 14:15 – 19:10, Lukić & Lukić , Procès
Salle d'audience III	09:00 – 13:45, Popović et al , Procès 14:15 – 19:00, Prlić , Procès

VENDREDI 13 FEVRIER

Salle d'audience I	09:00 – 13:45, Djordjević , Procès
Salle d'audience II	09:00 – 13:45, Gotovina et al , Procès
Salle d'audience III	09:00 – 13:45, Popović et al , Procès

Le calendrier des audiences est provisoire et vous êtes invités à consulter les changements de dernière minute sur le site Internet du Tribunal.

Les audiences publiques du Tribunal sont également retransmises sur le site Internet du Tribunal

LE TPIY A CLOS LES PROCÉDURES CONCERNANT 116 ACCUSÉS – SUR 161

Depuis la tenue de sa toute première audience, le 8 novembre 1994 (dessaisissement dans l'affaire Tadić), le Tribunal a mis en accusation un total de 161 personnes, et a clos les procédures concernant 116 d'entre elles : dix ont été acquittées, 57 condamnées (deux sont en attente de transfert pour purger leur peine, 29 sont en cours d'exécution de peine, 24 ont purgé leur peine, deux condamnés sont décédés en cours d'exécution de peine), et 13 ont vu leur affaire renvoyée devant une cour de l'ex-Yougoslavie ; par ailleurs, 36 affaires ont été proclamées terminées à la suite soit du retrait de l'acte d'accusation soit du décès de l'accusé (avant ou après le transfert au Tribunal).

Les procédures en cours concernent 45 accusés : dix sont en appel, six sont en attente de jugement de première instance, 21 sont en procès, et six en phase préliminaire de procès ; par ailleurs, deux accusés sont toujours en fuite.

De plus, 29 autres individus ont été jugés ou sont en cours de jugement pour outrage à la Cour.

Le TPIY en bref est une publication du Greffe, préparée et publiée par la Section LPTV.
Ad Interim Greffier : John Hocking. Chef LPTV : Christian Chartier
Assistante: Gea van der Werf

Questions et commentaires :

Christian Chartier, Editeur : +31.70.512.52.40, chartier.icty@un.org
Assistante: Gea van der Werf, + 31.70. 512. 85.99, vanderwerf@un.org

Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie, Churchillplein 1, 2517 JW The Hague, The Netherlands

www.un.org/icty

Les passages et/ou citations de textes juridiques ne font pas autorité ; seule la version intégrale de l'ordonnance, de la décision, du jugement ou de l'arrêt cité reflète l'opinion de la Chambre de première instance et/ou de la Chambre d'appel.